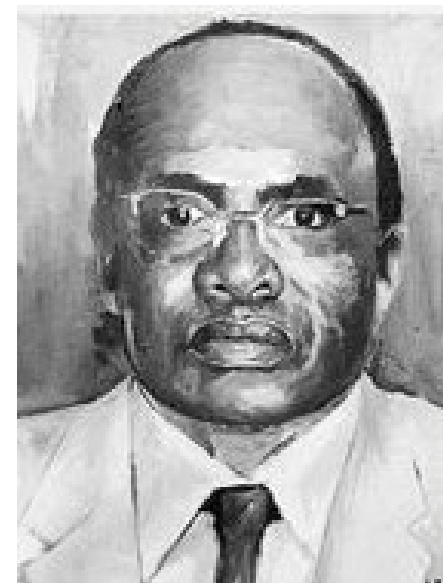


FEC



Situation économique de la RDC et orientations de l'action de la FEC : 1999–2005

Retour sur le mandat du Président Pascal KINDUELO LUMBU
(7 ème Président National de la FEC)



FEC

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

Introduction

PARTIE 2

Bref regard sur la situation politique
de la RDC

PARTIE 3

Evolution de l'activité économique

PARTIE 4

Développement du secteur privé

PARTIE 5

Orientations de l'action de la FEC

INTRODUCTION

Le recul de l'activité économique en République démocratique du Congo (RDC) qui a débuté en 1974/75 s'est poursuivi dans les années 1980 et a atteint son point culminant dans les années 1990.

Pendant pratiquement trente ans, l'économie du pays a vu son système productif s'effondrer à la suite de plusieurs maux dont l'un de principaux est la fragilité de la situation politico-institutionnelle et sécuritaire. Cette dernière n'a pas manqué de peser sur la définition et la mise en œuvre des politiques gouvernementales ainsi que sur le climat des affaires empêchant ainsi aux détenteurs de capitaux (nationaux et étrangers) d'investir massivement dans le pays de manière à lui permettre de valoriser ses multiples richesses naturelles. C'est au début des années 2000 que la tendance a été renversée avec un retour de la croissance.

Le changement d'orientation de l'action gouvernementale intervenu en 2001/2002, notamment après l'avènement du Président Joseph Kabila à la tête du pays et après la tenue du Dialogue inter-congolais, a permis de faire renaître l'Etat et de mener une série de réformes pour garantir au pays de meilleures perspectives de restauration de la paix et de redressement de l'économie.

En plus des efforts déployés pour réunifier le pays, reformer les services de sécurité et restaurer la paix, les autorités congolaises ont lancé des réformes au début de la décennie 2000 afin de relancer la croissance et améliorer les fondamentaux de l'économie. Quoique n'étant pas pleinement réussies, ces réformes ont pu effectivement arrêter le déclin de l'économie. De 2002 à 2005, le pays a réalisé une croissance moyenne de 5,1 %.

Dans le présent document, des indications sont données sur le développement que l'économie congolaise a connu de 1999 à 2005 tant sur le plan de la croissance que des performances macroéconomiques, des politiques économiques et de l'activité du secteur privé.

Le document renseigne également sur les principales actions que la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) a eu à mener durant la période susmentionnée afin de défendre la cause de ses membres et contribuer au redressement de la situation économique du pays. Il est à signaler que de 1999 à 2005, soit pendant pratiquement six années, la Fédération a été dirigée par Pascal Kinduelo. Ce dernier est donc le sixième président que la Fédération a connu depuis sa création en 1972.

Contexte politico-sécuritaire

Le contexte de fragilité qui a caractérisé la RDC depuis 1998, à la suite de la rébellion lancée par le MLC (Mouvement pour la libération du Congo) et le RCD (Rassemblement congolais pour la démocratie), a davantage pesé sur la marche du pays. La guerre a non seulement affaibli l'Etat par le partitionnement du territoire national mais aussi par un resserrement de l'espace budgétaire (faible collecte des recettes publiques) et un accroissement du nombre de problèmes à résoudre et de défis à relever. Des négociations ont eu lieu à Lusaka en 1999 sans véritablement calmer la situation. En 2001, le Président Laurent Désiré Kabila sera tué et il sera succédé par Joseph Kabila. C'est après le dialogue inter-congolais de Sun city en 2002 que la situation a commencé à se normaliser et que le pays a pu se réunifier.

Le changement ainsi intervenu à la tête du pays et la mise en œuvre des recommandations du dialogue Congolais ont pu donner lieu à une nouvelle orientation de l'action gouvernementale.

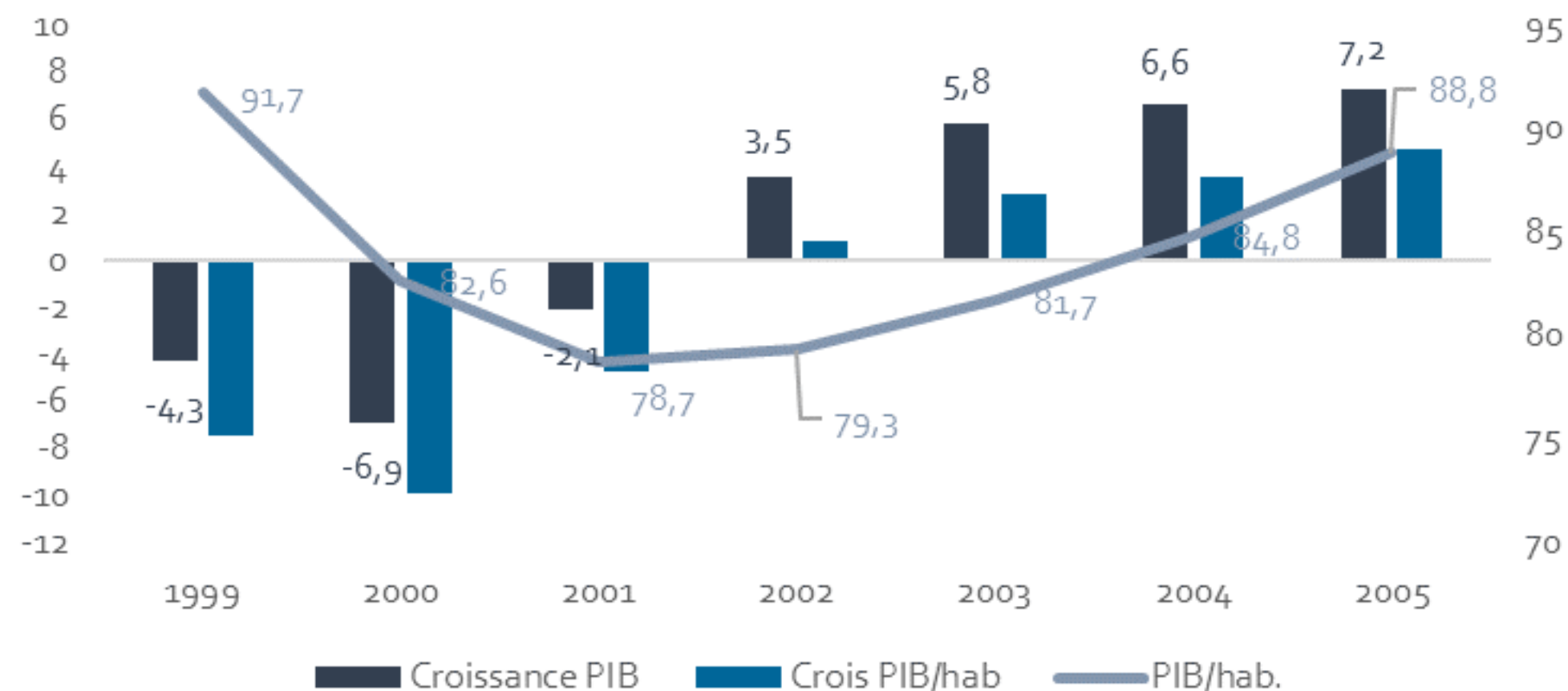


En effet, le gouvernement mis en place avec toutes les parties belligérantes au conflit, sous la formule un plus quatre (un Président et quatre Vice-présidents), a conjugué des efforts pour rétablir la paix, la sécurité intérieure et la coopération structurelle. Il a, par ailleurs, été initié plusieurs réformes dans divers domaines de la gouvernance en vue de la renaissance de l'Etat, de la réorganisation de l'administration publique et des services de sécurité ainsi que du renforcement de la pertinence des politiques publiques. C'est ainsi qu'en 2002, l'économie a renoué avec la croissance.

Evolution de l'activité économique

L'activité économique a continué sa régression amorcée en 1974 jusqu'en 2001. L'instabilité politico-sécuritaire et les faiblesses qui ont caractérisé le mode de gouvernance du pays de 1999 à 2001 ainsi que les problèmes structurels en présence ont conforté la diminution du PIB réel. Le changement radical des orientations assignées aux politiques gouvernementales à partir de 2001 et les efforts d'assainissement du climat des affaires à travers l'édiction d'un nouveau code des investissements en 2002 ont permis à l'économie de reprendre le sentier de la croissance. La mise en œuvre des réformes dans un contexte de reprise de l'économie mondiale sous l'influence des nouveaux pays émergents d'Asie, a permis à l'économie de consolider sa croissance jusqu'en 2005.

Figure 1 : Croissance et PIB par tête : 1999 – 2005



Sources : FMI et Banque Centrale du Congo.

Evolution de l'activité économique

Après avoir été marquée par une forte instabilité et un repli notable de sa production intérieure brute, l'économie congolaise est arrivée à afficher – depuis 2002 – des taux de croissance positifs, particulièrement après l'exécution du PIR et la signature de l'Accord Global et Inclusif. En effet, la fin des guerres qui avaient anéanti de larges pans de la base productive du pays, a permis une reprise de l'activité avec une croissance de 3,5 % en 2002 et 5,4 % en 2003, chose qui a entraîné une légère augmentation du revenu par habitant. En 2004 et 2005, l'économie a respectivement affiché 6,6 % et 7,2 % de croissance grâce à l'accroissement du volume des investissements privés, y compris des investissements directs étrangers (IDE) qui ont été en grande partie, orientés vers les industries extractives (à plus de 40 %).

Tableau 1 : Evolution de l'activité économique par secteur : 2001 – 2005

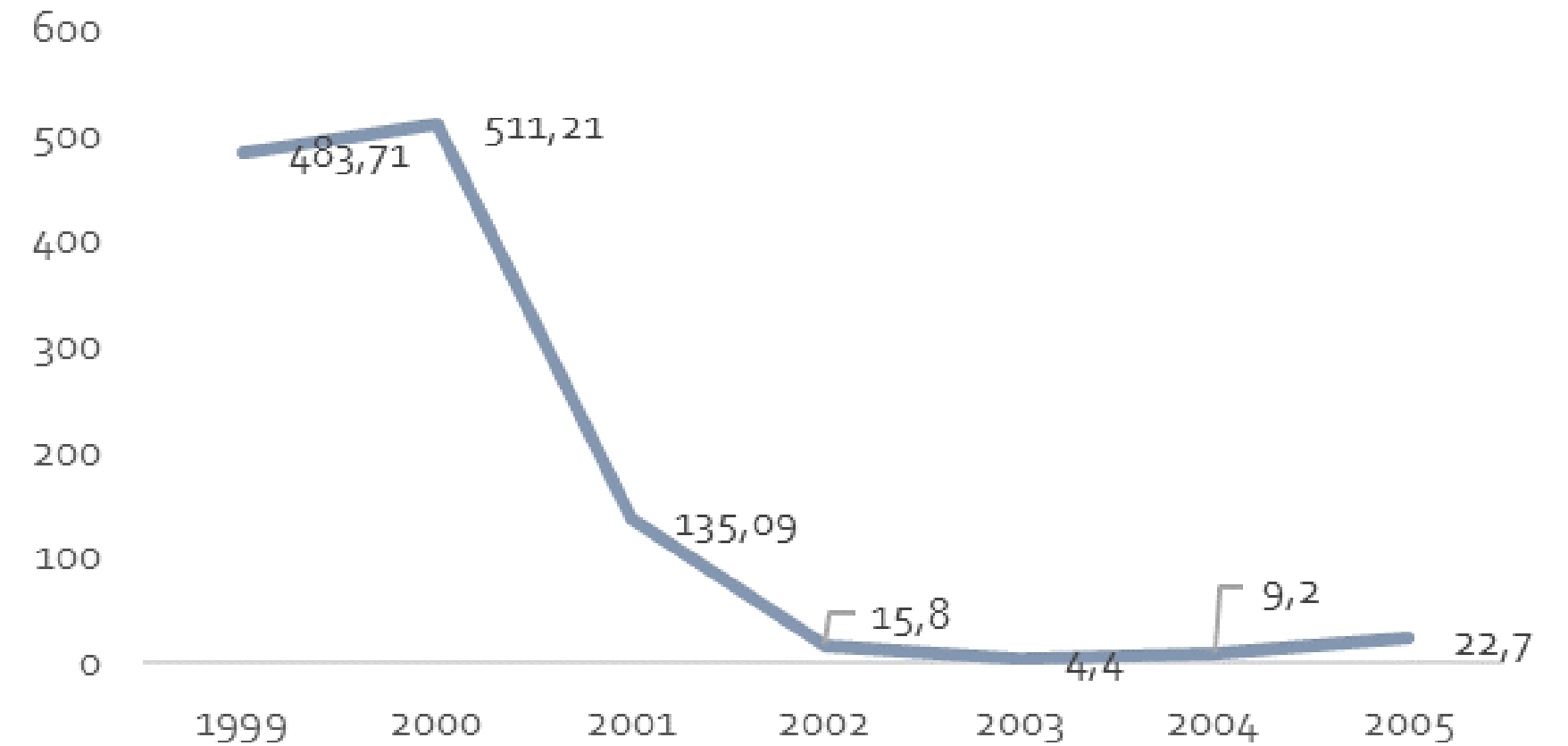
| Secteurs | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|-------------------------------|-------|------|------|------|------|
| Secteur des biens | -3,3 | 3,1 | 4,6 | 6,5 | 4,4 |
| Agriculture | -3,9 | 0,5 | 1,2 | 0,6 | 2,9 |
| Industrie extractive | 0,8 | 9,9 | 13,2 | 16,4 | 9,7 |
| Industrie manufacturière | -16,9 | 6,8 | -3,3 | 24,0 | 9,3 |
| Electricité et eau | 8,6 | 2,8 | 8,3 | -7,4 | 3,2 |
| Bâtiments et construction | 6,7 | 11,5 | 23,8 | 22,5 | 10,1 |
| Secteur des services | -3,5 | 4,9 | 8,0 | 7,5 | 7,8 |
| Commerce de gros et de détail | -0,7 | 1,7 | 3,5 | 5,7 | 8,1 |
| Transport et communication | 8,1 | 21,0 | 27,8 | 11,3 | 10,9 |
| Services marchands | -10,0 | 6,1 | 6,2 | 8,1 | 3,2 |
| Services non marchands | -23,6 | 3,5 | 14,4 | 11,6 | 10,2 |
| Taux de croissance du PIB | -2,1 | 3,5 | 5,8 | 6,6 | 7,2 |

Source : Banque centrale du Congo

Performances macroéconomique

Longtemps, la RDC a été ponctuée par d'importants déficits budgétaires et un faible ratio recettes publiques/PIB à cause de la fraude, de l'évasion fiscale, de l'étroitesse de l'assiette fiscale et de l'incapacité des administrations financières à améliorer l'effort fiscal. Ceci – conjugué à une non-maîtrise des dépenses courantes ainsi qu'à une multiplication des dépenses hors budget – avait creusé le déficit public. Le principal mode de financement de ce dernier étant la planche à billets, les prix à la consommation avaient sensiblement grimpé. De 1999 à 2001, l'inflation moyenne était de 374,2 %. Avec le retour de la paix et l'exécution du Programme intérimaire renforcé (PIR), le solde public s'est nettement amélioré, se situant à 0,9 % du PIB en 2002 contre un déficit moyen de 7,1 % entre 1999 et 2001.

Figure 2 : Taux d'inflation : 1999 – 2005

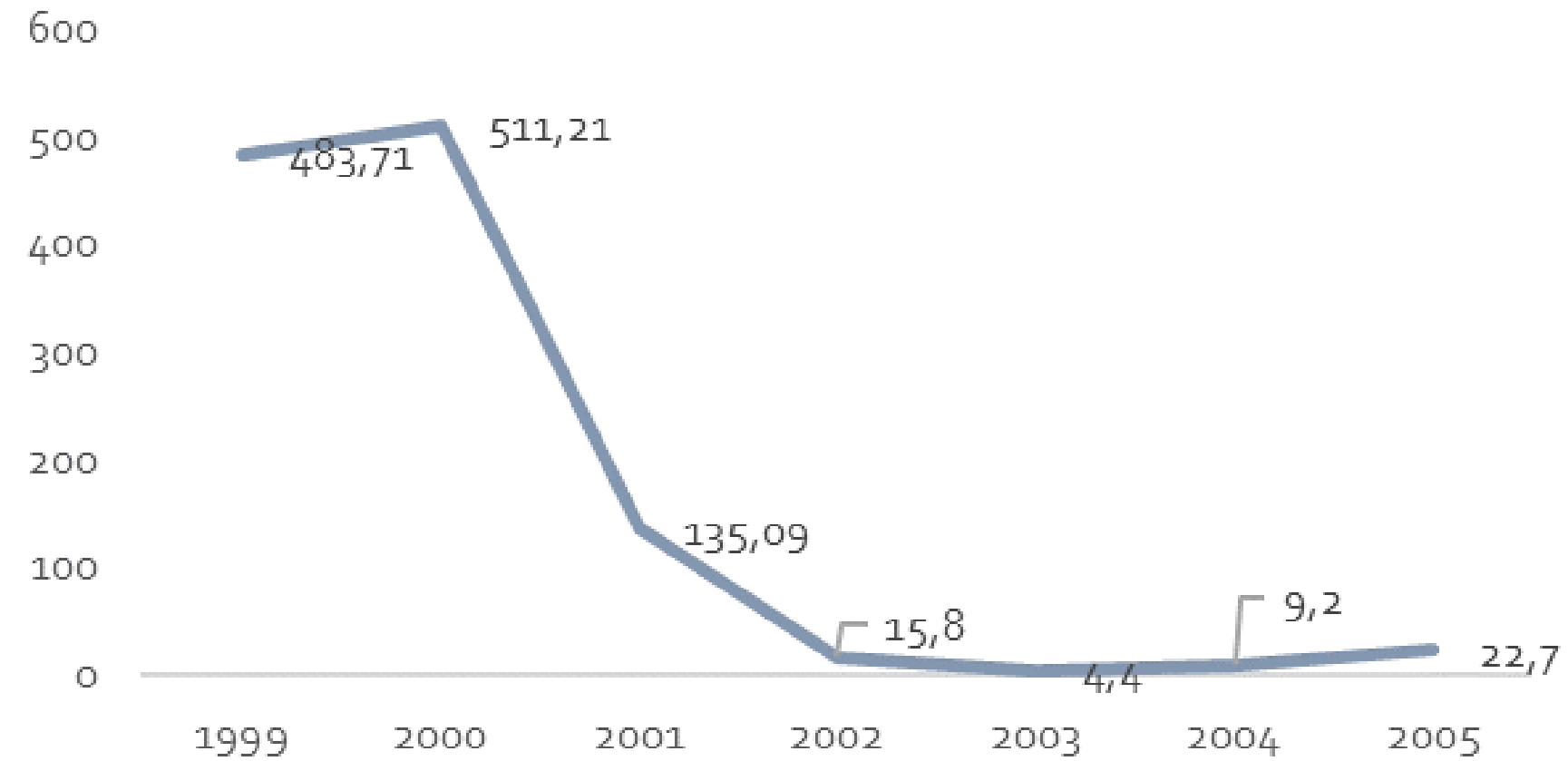


Source : Banque centrale du Congo

Performances macroéconomiques

Etant fortement tributaire des ressources financières extérieures, la RDC a procédé en 2001-2002, à un troc des arriérés de sa dette multilatérale contre une nouvelle dette à 0,5 %. Un mécanisme d'apurement a également été conclu avec la Banque africaine de développement. En septembre 2002, elle a restructuré sa dette évaluée à 10,3 milliards USD vis-à-vis de quatorze pays créanciers réunis dans le Club de Paris. Ceci a débouché sur une annulation de 4,6 milliards USD de dette et sur un rééchelonnement de 4,3 milliards. L'amélioration des fondamentaux de l'économie et l'allègement ainsi envisagée ont permis l'admission du pays à l'I-PPTE en 2003 et de réduire à la même année, le service de sa dette de 36 millions USD. Les bailleurs de fonds qui ont financé cette opération l'ont comptabilisé dans la rubrique aide.

Figure 2 : Taux d'inflation : 1999 – 2005



Source : Banque centrale du Congo

Politique économique du gouvernement

Pour arrêter la dégradation économique et corriger les déséquilibres macroéconomiques, un programme de stabilisation macroéconomique dénommé PIR (Programme intérimaire renforcé) a été mis en place par le gouvernement en 2001 avec l'appui technique des institutions financières internationales. Ce programme avait pour axes principaux : (i) casser l'hyper-inflation ; (ii) libéraliser l'économie ; (iii) libéraliser le marché de change et le taux d'intérêt ; (iv) créer un environnement propice à la reconstruction et à la croissance économique. Pour la réalisation de ces objectifs, le gouvernement a dû améliorer le recouvrement des recettes fiscales et non fiscales, et ordonner ses dépenses sur base des recettes effectivement mobilisées.

Les principales mesures prises en 2001 dans le cadre de la politique budgétaire sont les suivantes : centralisation des recettes publiques dans le compte général du Trésor à la banque centrale ; suppression des dépenses extra-budgétaires ; exécution des dépenses sur base caisse ; réformes des régies financières et des procédures de contrôle et d'exécution budgétaire ; mise en place d'un plan de trésorerie mensuel intégrant le solde des opérations de la banque centrale. La politique monétaire était restrictive et visait de casser l'hyper-inflation et de valoriser les encaisses monétaires réelles. Un dégonflement de la masse monétaire avait été envisagé et le recours à la planche à billets a été limité. Suite à ce tour de vis, les tensions inflationnistes ont été estompées et la marge de fluctuation du taux de change a été réduite.

Politique économique du gouvernement

Afin de consolider les acquis du PIR et renforcer le processus de relance économique, le gouvernement congolais avait envisagé – toujours avec le concours technico-financier des institutions financières internationales – un programme de consolidation de la stabilité assortie d'un ensemble de réformes structurelles dénommé PEG (programme économique du gouvernement) et un programme de reconstruction dénommé PMURR (programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction). L'amélioration des fondamentaux de l'économie et la renégociation de la dette extérieure en 2002 ont permis l'admission du pays au point de décision de l'I-PPTTE (initiative en faveur des pays pauvres très endettés) en 2003.

Le principal objectif poursuivi par les autorités monétaires dans le cadre du PEG (2002-2005), est celui de consolider la stabilité monétaire en ciblant une inflation modeste (à moins de deux chiffres) et une bonne couverture extérieure de la monnaie. A cet effet, il a été envisagé un renforcement des procédures de comptabilisation des opérations de change et de gestion des réserves internationales. Longtemps, le fonctionnement du système bancaire a été perturbé par la pénurie des numéraires, la négativité des taux d'intérêt réels, la persistance de la décote de la monnaie scripturale ainsi que la viabilité de plusieurs établissements bancaires. La réduction de l'inflation a permis de rendre positifs les taux d'intérêt réels et la liquidation de certaines banques a permis d'éviter un ébranlement généralisé du système financier.

Politique économique du gouvernement

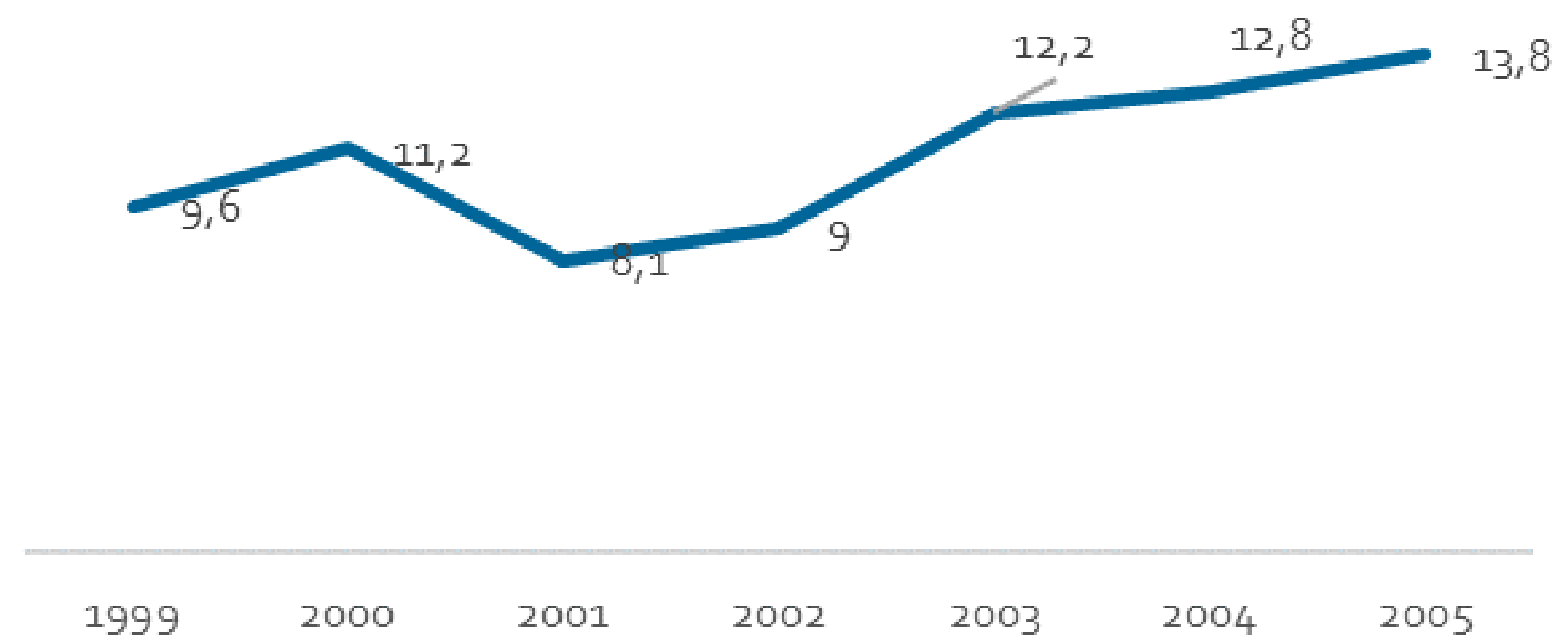
La libéralisation économique décidée en 2001/2002 s'était fait suivre d'un assainissement du climat des affaires. Depuis 2002, un nouveau cadre juridique des affaires a été mis en place pour accroître la propension à investir des privés (nationaux et étrangers). Par la loi n° 004/2002 du 21 février 2002, il a été promulgué un nouveau Code des Investissements, lequel code a institué l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI). Au sein de cette dernière est logé un Guichet Unique en matière d'agrément des projets d'investissement (espace contenant différents services étatiques impliqués dans le processus de création des entreprises et de réalisation des investissements). Il a été aussi promulgué un nouveau Code du travail, un nouveau Code minier et un Code forestier et une nouvelle loi-cadre sur la Télécommunication.

Certaines réformes ont été également envisagées pour rendre efficient et transparent le système fiscal du pays. Les principales mesures prises à cet effet étaient les suivantes : (i) l'assouplissement de la procédure de dédouanement par l'informatisation de l'administration douanière et par la création des guichets uniques à l'Office des Douanes et Accises (OFIDA, actuelle DGDA : Direction générale de douanes et accises) ; (ii) la révision de la nomenclature des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participation ; (iii) la réduction des tarifs douaniers et l'allègement des procédures fiscales par la création d'un guichet unique au sein de la Direction générale des impôts (DGI) ; et (iv) la réforme de la législation fiscale et la suppression des tracasseries.

Développement du secteur privé

Après une décennie de repli notable du PIB, le pays est arrivé à afficher des taux de croissance positifs, particulièrement après l'exécution du PIR, le lancement du PEG et la signature de l'Accord Global et Inclusif. L'assainissement du cadre macroéconomique a conduit à une restauration de la confiance de certains investisseurs et la fin de la guerre qui avait sensiblement réduit les pans de l'économie (perte en vies humaines estimée à 4 millions de morts, perte de capital humain, destruction des infrastructures, impossibilité de réaliser certaines activités à des endroits donnés du pays à cause de l'insécurité, etc.), a permis une reprise de certaines activités économiques. Il en est résulté un accroissement du taux d'investissement qui est passé de 9,6 à 13,8 % du PIB.

Figure 3 : Taux d'investissement (% PIB)



Source : Banque centrale du Congo

Développement du secteur privé

En effet, à la suite de la révision du Code des investissements, du Code minier, la loi-cadre sur la Télécommunication et du Code forestier, le secteur privé a connu le retour et l'arrivée de plusieurs entreprises privées dans les industries extractives dont certaines ont signé des contrats particuliers avec la Gécamines. En effet, plusieurs investisseurs sont revenus en RDC pour sécuriser les concessions minières qu'ils avaient soit anciennement soit nouvellement acquises, principalement des « juniors » Canadiens, qui avaient déjà fait la prospection en 1996 (First Quantum, Costamin Resources...), des « juniors » australiens actifs surtout dans le Katanga (Anvil Mining, Broken Hill Proprietary) ou nouveaux arrivants (Tiger Resources, New World Alloys), des sociétés indiennes créées par des libanais ou grecs (Chemaf, Somika, Bazano), des sociétés sud-africaines ainsi que chinoises.

La libéralisation du secteur des télécommunications a permis à certains opérateurs privés d'investir dans le pays et de booster la croissance par des effets directs et indirects. En effet, la libéralisation intervenue à la fin des années 1990 et la propagation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le pays ont permis aux entreprises du secteur privé de réaliser des économies de coûts et d'améliorer leur productivité et leur compétitivité. Il convient toutefois de relever qu'un nombre limité d'entreprises congolaises disposent de grandes compétences informatiques. D'autres disposent de peu de matériels informatiques et font appel aux cybercafés pour le secrétariat et le courrier électronique. Mais il sied aussi de noter que l'accès à l'Internet était très limité dans le pays.

Orientations de l'action de la FEC

Malgré le contexte de conflit de la fin des années 1990, la Fédération des entreprises du Congo (FEC) a continué à mener son plaidoyer auprès des autorités congolaises pour un assainissement du climat des affaires notamment à la détermination limitative et exhaustive des droits, taxes, redevances à payer par les entreprises. Lors de plusieurs matinées et séances de travail, la FEC n'a cessé d'attirer l'attention des décideurs sur les mesures à prendre pour créer un cadre incitatif à l'investissement. L'idée de l'édiction d'un nouveau Code des investissements a été vendue à plusieurs reprises au gouvernement. Des recommandations ont été formulées aux décideurs en vue de la libéralisation de plusieurs branches d'activité comme les télécommunications et en vue de l'élaboration des codes devant définir les modalités de développement des affaires dans des secteurs donnés de l'économie. La Banque mondiale a relayé ce point de vue.

Entre 2001 et 2003 les autorités du pays ont beaucoup discuté et ont travaillé à plusieurs reprises, avec les représentants de la Fédération (dans le cadre des ateliers et des commissions spécialisées) pour l'élaboration du projet de Code des investissements, du projet de Code minier, du projet de Code forestier de la loi-cadre sur la Télécommunication et du projet de Code de travail. Toujours pour contribuer à la création d'un climat des affaires stable et rassurant, la FEC a créé en 2004 le Centre National d'Arbitrage, de Conciliation et de Médiation (CENACOM). Ce dernier a été mis en place en vue de l'arbitrage et de la médiation comme alternative à la justice étatique et l'organisation et l'encadrement des procédures d'arbitrage et de médiation des conflits et contentieux entre entreprises membres.



FEC



50 ANS
FEC
1972-2022 Au service du secteur privé congolais

RENAISSANCE